

# VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de consultation, tenue le **10 septembre 2019**, à 18 h 30, dans la salle du conseil de la Ville, sur le :

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION : AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU MANOIR LE SAPINOIS SITUÉ AU 350, CHEMIN DUHAMEL

## PRÉSENCES

Monsieur le maire suppléant René Lecavalier

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford et Sam Ierfino

Était aussi présent : M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Un premier projet de résolution a dûment été donné le 13 août 2019, sous le numéro 2019-08-267 annonçant qu'une séance de consultation publique aura lieu le 10 septembre 2019 à cet effet. Un affichage sur le site a été effectué le 23 août 2019 et un avis public de consultation publique à cet effet a été donné 28 août 2019.

Le 10 septembre 2019, à 18 h 30, une assemblée publique présidée par Monsieur le maire suppléant René Lecavalier a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Suivant la consultation et les questions des citoyens présents dans la salle il a été décidé de tenir une nouvelle assemblée de consultation publique à une date ultérieure à déterminer. Il est également décidé de retirer de l'ordre du jour le projet de résolution pour l'adoption du second projet de résolution.

Monsieur le maire suppléant clôt l'assemblée à 19 h 2.

---

RENÉ LECAVALIER  
MAIRE SUPPLÉANT

---

M<sup>e</sup> ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER

## VILLE DE PINCOURT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 10 septembre 2019**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire suppléant René Lecavalier

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Alexandre Wolford et Sam Ierfino

Était aussi présent : M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Monsieur le maire Yvan Cardinal

2019-09-270 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 04, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2019 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 05 et s'est terminée à 19 h 12.

2019-09-271 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2019 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019.

2019-09-272 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général adjoint en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général adjoint, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2019 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2019-09)

## VILLE DE PINCOURT

2019-09-273 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT POUR LE MOIS D'AOÛT 2019

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général adjoint en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général adjoint pour le mois d'août 2019 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2019-09-274 SUJET : APPUI À LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX – AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE DES ARRÊTS DES TRAINS À LA GARE DES COTEAUX

---

Attendu que VIA Rail Canada dessert la population dans le corridor Québec-Montréal-Ottawa à raison de 8 trains par jour (aller/retour) ;

Attendu que VIA Rail Canada dessert la population dans le corridor Québec-Montréal-Toronto à raison de 14 trains par jour (aller/retour) ;

Attendu qu'un seul train par jour arrête à la gare des Coteaux dans la direction d'Ottawa et de Montréal ;

Attendu que dans le Plan d'entreprise 2017-2021 de VIA Rail Canada il est indiqué à la page 12 : « Un nombre accru de fréquences et de correspondances est nécessaire pour que le service ferroviaire passager soit viable sur le plan commercial, comme l'ont prouvé les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Europe et l'Asie. L'augmentation de la fréquence des trains dans le corridor est nécessaire si le service ferroviaire passager veut grandir et atteindre un point critique. » ;

Attendu que dans le Plan d'entreprise 2017-2021 de VIA Rail Canada, il est indiqué à la page 13 : « Au cours des trois dernières années, VIA Rail a prouvé que lorsqu'on offre aux Canadiens un produit de qualité, conçu pour eux, ils prendront le train. » ;

Attendu que dans le Plan d'entreprise 2017-2021 de VIA Rail Canada, il est indiqué à la page 14 : « À des endroits où VIA Rail a été en mesure d'ajouter des départs, comme entre Toronto et Ottawa, elle a connu une croissance, de passagers et de revenus, dans les deux chiffres. » ;

Attendu que l'utilisation du train comme moyen de transport est écoresponsable et permet de réduire l'empreinte écologique liée au transport, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la Municipalité des Coteaux dans sa démarche auprès de VIA Rail Canada afin d'augmenter la fréquence des arrêts à la gare des Coteaux.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Transports du Canada, monsieur Marc Garneau, ainsi qu'à la députée de Salaberry-Suroît, madame Anne Minh-Thu Quach et aux municipalités de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges.

## VILLE DE PINCOURT

2019-09-275 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2019 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2019-09-276 SUJET : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, RELATIF À L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES 2019-2024

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Pincourt souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2019-2024, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 ;

S'engage à verser, en guise d'honoraires à l'Union des municipalités du Québec, une somme annuelle correspondant à 1 % des primes payées, sujette à un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus ;

Autorise l'Union des municipalités du Québec, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie.

Autorise le maire, le greffier, ou la trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Laurentides-Outaouais relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2019-2024 », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

2019-09-277 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – AOÛT 2019

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

### A) Paiement à effectuer à « *Groupe ABS* »

Pour le projet de réfection du chemin Duhamel, phase 3, la somme de 4 576,00 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2, pour le contrôle qualitatif des travaux au 27 juillet 2019.

Que cette dépense financée par le règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

### B) Paiement à effectuer à « *Excavation Gricon inc.* »

Pour le projet de réfection du chemin Duhamel, phase 3, la somme de 634 396,87 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2, pour les travaux effectués au 15 août 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

### C) Paiement à effectuer à « *Soucy Aquatik inc.* »

Pour le projet de réfection du bassin de la piscine municipale, la somme de 20 333,33 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6, pour les travaux exécutés en date du 31 juillet 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 875 soit imputée au poste comptable 22.700.20.034.

### D) Paiement à effectuer à « *Comeau Experts-Conseils (Shellex)* »

Pour le projet de reconstruction du chemin Duhamel, la somme de 13 581,42 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 20, pour les services professionnels au 31 juillet 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

### E) Paiement à effectuer à « *Laboratoire GS inc.* »

Pour le projet de construction d'une nouvelle rue et la réfection d'une piste cyclable, la somme de 2 150,03 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux effectués au 20 août 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

### F) Paiement à effectuer à « *Gérald Théorêt inc.* »

Pour le projet de construction d'une nouvelle rue et la réfection d'une piste cyclable, la somme de 40 205,64 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 7 pour les travaux effectués au 16 août 2019.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 867 soit imputée au poste comptable 22.300.10.867.

### G) Paiement à effectuer à « *Groupe SGM* »

Pour le projet de remplacement de l'entrée électrique, de l'interrupteur de transfert principal et du disjoncteur principal à l'usine d'épuration, la somme de 71 176,40 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 26 juillet 2019.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.532.

## VILLE DE PINCOURT

H) Paiement à effectuer à « *Roxboro Excavation inc.* »

Pour les travaux de resurfaçage du 3<sup>e</sup> Boulevard, de la 6<sup>e</sup> Avenue et de la 17<sup>e</sup> Avenue, la somme de 5 721,48 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 2, soit la libération finale de la retenue de 5 %.

Que cette dépense financée par la réserve « *Projets de réfection d'infrastructures* » soit imputée aux postes comptables suivant :

2 868,42 \$	22.300.10.521	3 <sup>e</sup> Boulevard
1 523,50 \$	22.300.10.528	6 <sup>e</sup> Avenue
1 329,56 \$	22.300.10.534	17 <sup>e</sup> Avenue

I) Paiement à « *MDA inc.* »

Pour le projet d'un nouveau bâtiment municipal :

- la somme de 33 222,03 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux de services d'architectes au 21 mai 2019 comme indiqué dans l'annexe B et incluant une somme additionnelle autorisée dans l'avenant 2.
- la somme de 3 161,81 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux de services d'architectes au 20 août 2019, soit l'avenant 3.

Que ces dépenses financées par le règlement d'emprunt 856 soient imputées au poste comptable 22.300.20.035.

2019-09-278 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – FINALISATION DU PROJET DE LA BOÎTE SPÉCIALISÉE POUR LE CAMION ÉGOUTS/AQUEDUC

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le mandat octroyé, suivant recherche de prix, à « *Services Fourgons Montréal Inc.* » pour la modification de la boîte spécialisée pour le camion égouts/aqueduc pour une somme de 27 206,25 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste comptable 22.300.40.048.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 2 720,63 \$ à compter de l'exercice financier 2020.

2019-09-279 SUJET : NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DÉSIGNÉES AU MANDAT PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (PEP)

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les personnes responsables désignées au mandat Programme d'entretien préventif (PEP), requis par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) soient nommées comme suit :

# VILLE DE PINCOURT

## Service des travaux publics et des infrastructures :

Madame Line St-Onge, directrice  
Monsieur Miguel Faille, chef de Division opérations

## Service d'urgence et de protection incendie :

Monsieur Yanick Bernier, directeur  
Monsieur Stéphane Séguin, directeur adjoint  
Monsieur Michel Watier, préposé aux équipements et aux inventaires

Que cette résolution remplace toutes autres résolutions adoptées précédemment et portant sur le même sujet.

2019-09-280      SUJET :      DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LA RÉSERVE  
« PROJETS D'INVESTISSEMENTS EN PARC ET TERRAINS DE  
JEUX » - ACHAT DE GRADINS ET ABROGATION DE LA  
RÉSOLUTION 2019-08-258

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat, par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, de gradins, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, auprès de « *Distribution Sports Loisirs G.P. inc.* » pour la somme de 16 887,53 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation, financée par la réserve « Projets d'investissements en parc et terrains de jeux », soit imputée au poste comptable 22.700.10.045.

Que cette résolution abroge et remplace la résolution 2019-08-258.

2019-09-281      SUJET :      DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION –  
RÉPARATION D'UNE FUITE D'EAU – JEUX D'EAU DU PARC  
OLYMPIQUE

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de Division opérations du Service des travaux publics et des infrastructures, monsieur Miguel Faille, à octroyer un mandat pour la réparation d'une fuite d'eau aux jeux d'eau du parc Olympique auprès de « *Simexco* » pour la somme de 8 623,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.752.00.522.

2019-09-282      SUJET :      AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE  
REMBOURSEMENT, POUR LA SAISON 2019-2020, ENTRE  
L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE PERROT INC. (HMIP) ET  
LES VILLES DE L'ÎLE PERROT

---

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de remboursement, pour la saison 2019-2020, entre L'Association de hockey mineur Île Perrot inc. (HMIP) et les villes de l'Île Perrot.

2019-09-283 SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LA SAISON 2019-2020

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307 ;

Considérant que le montant sera entièrement remboursé sous les termes de l'entente de remboursement conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. et les villes de Pincourt, L'Île-Perrot et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt, pour la location des glaces conformément au contrat et suivant réception des factures, pour chacun des mois de la saison 2019-2020.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02.730.00.437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot inc. pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2019-09-284 SUJET : AUTORISATION DE DÉPOSER LE PROJET « TROUPE DE THÉÂTRE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION CULTURELLE (PIC) DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant la Politique de développement social ;

Considérant les recommandations de la Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture du 3 septembre 2019 ;

Considérant que le projet s'inscrira dans le cadre de la Politique de développement social de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la chef de Division, développement social et culturel, madame Célia Corriveau, à déposer au Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation culturelle (PIC), le projet « Troupe de théâtre ».

Qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt la demande de subvention et le protocole d'entente à intervenir, le cas échéant.

## VILLE DE PINCOURT

2019-09-285 SUJET : AUTORISATION DE DÉPOSER LE PROJET « ŒUVRE D'ART PUBLIC POUR LA PROMENADE RIVERAINE » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION CULTURELLE (PIC) DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant la Politique de développement social ;

Considérant les recommandations de la Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture du 3 septembre 2019 ;

Considérant que le projet s'inscrira dans le cadre de la Politique de développement social de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la chef de Division, développement social et culturel, madame Célia Corriveau, à déposer au Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre du Programme de soutien à l'innovation culturelle (PIC), le projet « Œuvre d'art public pour la promenade riveraine ».

Qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt la demande de subvention et le protocole d'entente à intervenir, le cas échéant.

2019-09-286 SUJET : DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION D'AFFICHEURS DE VITESSE DANS LES ZONES SCOLAIRES

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, suivant recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus, à procéder à l'achat d'afficheurs de vitesse pour les zones scolaires et à octroyer les divers mandats nécessaires à leur installation, auprès de divers fournisseurs, pour une somme maximale de 25 294,50 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le fonds de roulement et imputées au poste comptable 22.220.40.093.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 5 058,90 \$ à compter de l'exercice financier 2020.

2019-09-287 SUJET : APPROBATION DES PROJETS H96254 ET H96255 DE BELL

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets H96254 et H96255 de Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

## VILLE DE PINCOURT

- 2019-09-288 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AOÛT 2019
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission générale élargie spéciale
- 5 août 2019
- 2019-09-289 SUJET : VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 13 DÉCEMBRE 2019
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À la suite du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de recouvrement 2017 concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville, les immeubles qui ont des arrérages de taxes foncières et de droits sur les mutations pour l'année 2018 ou antérieurs à ladite année.
- Seront soustraites de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2018 et de droits sur les mutations immobilières de 2018 ayant un solde de 200 \$ et moins.
- Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 13 décembre 2019, à 11 heures.**
- 2019-09-290 SUJET : NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 13 DÉCEMBRE 2019
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De nommer madame Nathalie Boisvert, directrice du Service administratif et financier et trésorière, ou, en son absence, madame Johanne Bertrand, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 13 décembre 2019, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.
- 2019-09-291 SUJET : MODIFICATION AU RÈGLEMENT 892 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 361 500 \$, COUVRANT LA PART DES TIERS BÉNÉFICIAIRES, DANS LE CADRE DU PROJET DU DOMAINE DE LA POINTE AINSI QUE POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE, DE POSE DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LE CHEMIN DE LA COOPÉRATIVE
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## VILLE DE PINCOURT

De modifier le Règlement 892 – Règlement décrétant un emprunt de 361 500 \$, couvrant la part des tiers bénéficiaires, dans le cadre du projet du Domaine de la pointe ainsi que pour les travaux d'asphaltage, de pose de bordures et d'éclairage sur le chemin de la Coopérative en changeant au sixième « Considérant » les mots « *au deuxième alinéa* » par les mots « *au premier alinéa* ».

2019-09-292 SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 875-01 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 875 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU CHALET ET LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE ET UN EMPRUNT DE 1 220 000 \$ À CETTE FIN

---

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 875-01 – Règlement modifiant le règlement 875 décrétant des travaux de reconstruction du chalet et la piscine du parc Olympique et un emprunt de 1 220 000 \$ à cette fin.

2019-09-293 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT APPLICABLE ET DE LA MARGE LATÉRALE DONNANT SUR LA RUE BELLEVUE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATIONS LOCATIF SUR LA 5<sup>E</sup> AVENUE (LOT 1 723 755)

---

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le projet de construction d'un immeuble d'habitations locatif sur la 5<sup>e</sup> Avenue (lot 1 723 755) ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 29 juillet 2019 relativement à cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié sur le site Web de la Ville le 22 août 2019, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée concernant le projet de construction d'un immeuble d'habitations locatif sur la 5<sup>e</sup> Avenue (lot 1 723 755), afin de permettre la réduction de la marge avant applicable et de la marge latérale donnant sur la rue Bellevue.

2019-09-294 AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-03 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 838, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

---

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de règlement numéro 838-03 intitulé *Règlement numéro 838-03 amendant le Règlement numéro 838, tel qu'amendé, concernant la délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente. Le but du présent règlement étant de modifier les délégations de compétences afin de refléter les diverses modifications législatives adoptées depuis l'adoption initiale du règlement 838 en 2014.

## VILLE DE PINCOURT

2019-09-295 SUJET : FÉLICITATIONS POUR LA FÊTE DES POMPIERS

PROPOSÉ PAR Monsieur le maire suppléant René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal offre ses félicitations à l'Association des pompiers volontaires, aux pompiers et pompières de la Ville de Pincourt, au personnel des Loisirs et Services communautaires et du Service des travaux publics et des infrastructures et aux membres de l'équipe de gestion qui ont participé d'une façon ou d'une autre au succès de la Journée des pompiers.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux différents services concernés.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 33 et s'est terminée à 20 h 03.

2019-09-296 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2019

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 04, de lever la Séance ordinaire du 10 septembre 2019.

---

RENÉ LECAVALIER  
MAIRE SUPPLÉANT

---

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER